



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 29 JUILLET 2024 A 19H00

Le vingt neuf juillet deux mille vingt quatre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Aydius s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée et transmise par voie électronique le 23 juillet 2024 et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Bernard CHOY - Jacques CAZAURANG - Jérôme BOURGUINAT - Samuel VANDAELE - David DOMINIQUE - Joël HONTHAAS - Arnaud BAYE - Véronique PICHONNEAU

Absents : Florie BELLOCQ - Christine CHATARD

Secrétaire de séance : Véronique PICHONNEAU

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Maire propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2024
2. Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
3. Travaux d'amélioration en eau des estives du Barca – emprunts auprès du Crédit Agricole
4. Budget Principal – décision modificative n°1
5. Budget AEP – décision modificative n°1

1 / Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2024

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 31 mai 2024.

2 / DCM2024-34 : Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020.

10/07/2024 **Mobilier urbain – circuit d'interprétation des voutours et cimetière**

Devis signé avec la société ABC, pour un montant de 2 853,02 € HT, soit 3 423,62 € TTC

Annule et remplace le devis signé le 28/06/2024 pour un montant de 2 099,34 € TTC

26/07/2024 **Tracteur communal – remplacement du pare-brise arrière**

Devis signé avec la société POEY, pour un montant de 1 263,45 € HT, soit 1 516,14 € TTC

Bris de glace pris en charge par l'assurance, hormis la poignée (714 € TTC) non couverte par la garantie « bris de glace ».

Ce compte-rendu n'appelle pas de vote de la part du Conseil Municipal

3/ DCM2024-35 : Travaux d'amélioration en eau des estives du Barca – emprunts auprès du Crédit Agricole

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de travaux d'amélioration en eau des estives du Barca, inscrite au budget principal 2024, nécessite un financement de 111 000 €.

Il précise qu'une consultation pour le financement de ce projet a été lancée auprès de deux organismes bancaires, à savoir la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole.

Après examen des offres et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de retenir l'offre d'emprunts du Crédit Agricole selon les caractéristiques suivantes :

Montant du 1^{er} contrat de prêt (avance subvention et TVA) : 78 000 €

Durée du contrat : 24 mois

Taux fixe : 3,59 %

Paiement des intérêts : remboursement trimestriel

Remboursement du capital : in fine (ou avant terme si disponibilité financière)

Frais de dossier : 230 €

Montant du 2^{ème} contrat de prêt (moyen - long terme) : 33 000 €

Durée du contrat : 10 ans

Taux fixe : 3,68 %

Périodicité de remboursement : annuelle

Montant de l'échéance constante : 4 004,05 €

Frais de dossier : 170 €

PREND ACTE des conditions de remboursement anticipé

AUTORISE le Maire à signer les contrats de prêts correspondants et à solliciter le versements des emprunts dès que nécessaire, quant à l'exécution des travaux et la situation de trésorerie.

Adoptée à l'unanimité : 8 voix « pour »

4/ DCM2024-36 : Budget Principal – décision modificative n°1

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative est à prendre sur le budget Principal, en section d'investissement pour la mise en œuvre de l'opération suivante :

- Travaux d'amélioration en eau des estives de Barca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE la modificative suivante

En section d'investissement,

Dépenses		Recettes	
Articles	Montant	Articles	Montant
21531 (21) – opération 31 : réseaux d'adduction d'eau	+ 8 800,00	1641 (16) : emprunt en euros	+ 9 110,00
203 (20) – opération 31 : frais d'insertion	+ 310,00		
Total dépenses	9 110,00	Total recettes	9 110,00

Adoptée à l'unanimité : 8 voix « pour »

5/ DCM2024-37 : Budget AEP – décision modificative n°1

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative est à prendre sur le budget AEP, en section d'investissement pour la mise en œuvre de l'opération suivante :

- Travaux de raccordement de quatre maisons d'habitation sur le réseau d'assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE la modificative suivante

En section d'investissement,

Dépenses		Recettes	
Articles	Montant	Articles	Montant
203 (20) : frais d'insertion	- 1 600,00		
218 (21) : autres immobilisations corporelles	+ 1 600,00		
Total dépenses	0,00	Total recettes	

Adoptée à l'unanimité : 8 voix « pour »

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de DCM2024-34 à DCM2024-37

Le Maire,
Bernard CHOY



Le secrétaire de séance,
Véronique PICHONNEAU

